

Session du 16 juillet 2020

- Commission ressources –

DM1

10. Décision modificative n° 1 (DM1) 2020 - autorisations de programme - budget principal
11. Impact budgétaire Covid19 - Décision modificative n° 1 (DM1) 2020 - budget principal
+ amendement
12. Décision modificative n° 1 (DM1) 2020 - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
13. Décision modificative n° 1 (DM1) 2020 – budget annexe de la structure accueil enfance

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 16 juillet 2020 - Décision modificative n°1 (DM1) 2020 : autorisations de programme du budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote de la décision modificative n°1 (DM1) des autorisations de programme au titre de l'exercice 2020 et leurs modifications et individualisations partielles.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du budget primitif 2020 vous avez approuvé le montant des autorisations de programme (AP) concernant les équipements directs et les subventions.

Certaines de ces autorisations de programme (AP) ont déjà fait l'objet d'une individualisation en Commission permanente et de nouveaux dossiers ont vu le jour ou ont été affinés quant à leur montant. Il convient donc d'ajuster le montant des AP 2020.

Les tableaux qui suivent font état de la répartition initiale par mission et programme prévue lors du vote du budget primitif 2020 ainsi que des AP réajustées que je vous demande d'examiner. La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiements sur les quatre prochains exercices et, le cas échéant, les crédits prévus au-delà de 2023 figurent en annexe du présent rapport.

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de programme (AP) dans le cadre du projet de la décision modificative n°1 (DM1) 2020 du Département à hauteur de 7,04 M€.

Il vous est également proposé comme détaillé en annexe 3 l'individualisation des autorisations de programme 2020 pour les programmes G4 Sécurité civile, I1 Routes et K4 Logistique et patrimoine afin d'assurer la réalisation de prestations et de travaux supplémentaires.

1. Autorisations de programme relatives aux équipements

Les autorisations de programme relatives aux équipements départementaux augmentent de 2,64 M€ et passent de 35,27 M€ à 37,91 M€. Il s'agit pour notre collectivité de participer à la relance de l'économie locale à l'issue de la période COVID19 et de soutenir l'investissement communal pour dynamiser la commande publique audoise et en conséquence l'activité des entreprises.

En ce qui concerne la **mission environnement et prévention des risques**, une AP de 120 000 € est demandée pour la remise à niveau des infrastructures de Défense des forêts contre les incendies.

Une AP complémentaire d'un montant de 2 M€ de la **mission réseau routier et mobilité** vient financer le traitement des événements aléatoires suite aux inondations de janvier 2020 en complément de celle prévue initialement de 3,1 M€.

Pour la **mission administration générale**, une AP de 518 000 € en complément de celle prévue initialement de 682 000 €, permettra de doter, dès 2020, les collèges en véhicules électriques, de renforcer le pool de véhicules départemental et de mettre en place des installations de recharge (I.R.V.E.).

L'ensemble des AP complémentaires fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote de la DM1, pour un montant de 2,64 M€.

	AP 2020	DM1	AP 2020 actualisées
D Education	11 075 000,00	0,00	11 075 000,00
D1 Collèges	11 075 000,00	0,00	11 075 000,00
E Culture et patrimoine	520 000,00	0,00	520 000,00
E1 Développement culturel	20 000,00	0,00	20 000,00
E2 Sites culturels	500 000,00	0,00	500 000,00
E3 Archives	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
G Environnement et prévention des risques	192 500,00	120 000,00	312 500,00
G1 Eau	13 500,00	0,00	13 500,00
G2 Espaces naturels	149 000,00	0,00	149 000,00
G3 Energies renouvelables	30 000,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	0,00	120 000,00	120 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	0,00	0,00	0,00
H5 Agriculture et pêche	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	18 930 000,00	2 000 000,00	20 930 000,00
I1 Routes	18 930 000,00	2 000 000,00	20 930 000,00
K Administration générale	3 050 000,00	518 000,00	3 568 000,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00
K4 Logistique et patrimoine	3 050 000,00	518 000,00	3 568 000,00
L Pilotage et coordination	0,00	0,00	0,00
L2 Communication externe	0,00		0,00
Total général	35 267 500,00	2 638 000,00	37 905 500,00

2. Autorisations de programme relatives aux subventions

Il vous est proposé de voter de nouvelles AP pour un montant de 4,40 M€. Le montant d'AP 2020 passe de 29,52 M€ à 33,92 M€.

La mission **action sociale et insertion** nécessite une AP complémentaire d'un montant de 16 000 € afin de soutenir les projets d'investissement déposés par des associations œuvrant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion notamment en finançant des travaux et l'achat de véhicules. Le nouveau montant de l'AP est porté à 46 000 €.

La mission **sport jeunesse**, initialement d'un montant de 0,2 M€, augmente de 0,5 M€. Cette AP supplémentaire vient financer la construction d'un centre national d'entraînement de la Fédération française de Rugby à XIII à Alzonne.

Le montant des AP de la **mission environnement et prévention des risques** est réduit de 0,08 M€. En effet, concernant la DFCI une AP de 40 000 € est transférée en équipements direct pour financer des travaux alors que l'AP destinée à la stratégie de la biodiversité départementale doit être augmentée de 32 000 € pour financer les demandes de subventions.

La **mission aménagement et attractivité du territoire** augmente de 3,88 M€. Après une année 2019 qui a vu les subventions de l'aide aux communes axées sur la reconstruction suite aux inondations d'octobre 2018, l'année 2020 revient à une orientation classique de ces subventions et suite à la pandémie de Covid-19 leur montant passe de 10,5 M€ à 13,17 M€, soit une augmentation de 2,67 M€. Cela permet de répondre favorablement à plus de demandes des communes et de participer ainsi à la relance de l'économie locale par une augmentation du volume des travaux. Egalement, le Département s'inscrit dans le soutien du tourisme avec la Région au travers du fond L'Occal à hauteur de 1,2 M€ suite à la crise sanitaire. Enfin, la participation du Département pour les travaux d'investissement de l'aéroport de Carcassonne augmente de 10 404 € suite au chiffrage final et à la mise en place du nouveau contrat de concession et se porte désormais à 2,82 M€.

Sur la **mission réseau routier et mobilité** le financement des études concernant le Pôle d'échange multimodal de l'agglomération narbonnaise nécessite le vote d'une AP de 0,01 M€.

	AP 2020	DM1	AP 2020 actualisée
A Enfance Famille	10 000,00	0,00	10 000,00
A1 Petite enfance	10 000,00	0,00	10 000,00
B Action sociale et insertion	802 800,00	16 000,00	818 800,00
B3 Action sociale	30 000,00	16 000,00	46 000,00
B4 Logement	772 800,00	0,00	772 800,00
C Autonomie	1 995 000,00	0,00	1 995 000,00
C1 Personnes âgées	1 995 000,00	0,00	1 995 000,00
E2 Sites culturels	490 000,00	0,00	490 000,00
F Sport Jeunesse	200 000,00	499 845,00	699 845,00
F1 Sport et activités de pleine nature	200 000,00	499 845,00	699 845,00
G Environnement et prévention des risques	5 910 000,00	-8 000,00	5 902 000,00
G1 Eau	5 300 000,00	0,00	5 300 000,00
G2 Espaces naturels	550 000,00	-8 000,00	542 000,00
G4 Sécurité civile	60 000,00	0,00	60 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	18 370 196,25	3 877 721,00	22 247 917,25
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 808 382,22	10 404,00	2 818 786,22
H2 Accompagnement des territoires	10 500 000,00	2 667 317,00	13 167 317,00
H4 Tourisme	165 000,00	1 200 000,00	1 365 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 058 000,00	0,00	2 058 000,00
H6 Inondations	2 838 814,03	0,00	2 838 814,03
I Réseau routier et mobilité	20 000,00	10 000,00	30 000,00
I1 Routes	20 000,00	10 000,00	30 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
Total général	29 522 996,25	4 395 566,00	33 918 562,25

LA PROPOSITION :

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les nouvelles autorisations de programme 2020 avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2) ;
- adopter les ajustements des autorisations de programme 2020 avec leurs échéanciers prévisionnels sur le budget principal tel que présenté en annexes (1 à 2) ;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 2,64 M€ telles que présentées en annexe 3 ;

La Présidente du Conseil départemental,


Hélène Sandragne

ANNEXE 1 – Décision modificative N°1 (DM1) 2020 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

	AP 2020	DM1 2020	AP 2020 actualisées	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
D Education	11 075 000,00	0,00	11 075 000,00	2 422 700,00	4 704 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 075 000,00
D1 Collèges	11 075 000,00	0,00	11 075 000,00	2 422 700,00	4 704 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 075 000,00
E Culture et patrimoine	520 000,00	0,00	520 000,00	294 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	520 000,00
E1 Développement culturel	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
E2 Sites culturels	500 000,00	0,00	500 000,00	274 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	500 000,00
F Sport Jeunesse	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
G Environnement et prévention des risques	192 500,00	120 000,00	312 500,00	133 500,00	90 000,00	89 000,00	0,00	0,00	312 500,00
G1 Eau	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
G2 Espaces naturels	149 000,00	0,00	149 000,00	50 000,00	50 000,00	49 000,00	0,00	0,00	149 000,00
G3 Energies renouvelables	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	0,00	120 000,00	120 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	120 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H5 Agriculture et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	18 930 000,00	2 000 000,00	20 930 000,00	6 074 000,00	7 532 186,00	4 205 000,00	3 118 814,00	0,00	20 930 000,00
I1 Routes	18 930 000,00	2 000 000,00	20 930 000,00	6 074 000,00	7 532 186,00	4 205 000,00	3 118 814,00	0,00	20 930 000,00
K Administration générale	3 050 000,00	518 000,00	3 568 000,00	1 943 000,00	950 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 568 000,00
K4 Logistique et patrimoine	3 050 000,00	518 000,00	3 568 000,00	1 943 000,00	950 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 568 000,00
Total général	35 267 500,00	2 638 000,00	37 905 500,00	11 367 200,00	14 418 186,00	8 371 000,00	3 646 814,00	102 300,00	37 905 500,00

ANNEXE 2 – Décision modificative N°1 (DM1) 2020 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2020	DM1	AP 2020 actualisées	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
A Enfance Famille	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
A1 Petite enfance	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
B Action sociale et insertion	802 800,00	16 000,00	818 800,00	105 000,00	171 800,00	227 000,00	315 000,00	0,00	818 800,00
B3 Action sociale	30 000,00	16 000,00	46 000,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
B4 Logement	772 800,00	0,00	772 800,00	59 000,00	171 800,00	227 000,00	315 000,00	0,00	772 800,00
C Autonomie	1 995 000,00	0,00	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
C1 Personnes âgées	1 995 000,00	0,00	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
E Culture et patrimoine	715 000,00	0,00	715 000,00	120 000,00	220 000,00	325 000,00	50 000,00	0,00	715 000,00
E1 Développement culturel	225 000,00	0,00	225 000,00	0,00	50 000,00	175 000,00	0,00	0,00	225 000,00
E2 Sites culturels	490 000,00	0,00	490 000,00	120 000,00	170 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	490 000,00
F Sport Jeunesse	200 000,00	499 845,00	699 845,00	364 922,00	314 923,00	20 000,00	0,00	0,00	699 845,00
F1 Sport et activités de pleine nature	200 000,00	499 845,00	699 845,00	364 922,00	314 923,00	20 000,00	0,00	0,00	699 845,00
G Environnement et prévention des risques	5 910 000,00	-8 000,00	5 902 000,00	592 500,00	1 744 500,00	1 585 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 902 000,00
G1 Eau	5 300 000,00	0,00	5 300 000,00	380 000,00	1 460 000,00	1 480 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 300 000,00
G2 Espaces naturels	550 000,00	-8 000,00	542 000,00	152 500,00	284 500,00	105 000,00	0,00	0,00	542 000,00
G4 Sécurité civile	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	18 370 196,25	3 877 721,00	22 247 917,25	3 996 878,00	6 322 885,00	5 254 878,00	3 736 878,00	2 936 398,25	22 247 917,25
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 808 382,22	10 404,00	2 818 786,22	281 878,00	281 878,00	281 878,00	281 878,00	1 691 274,22	2 818 786,22
H2 Accompagnement des territoires	10 500 000,00	2 667 317,00	13 167 317,00	1 400 000,00	4 781 007,00	3 735 000,00	2 085 000,00	1 166 310,00	13 167 317,00
H4 Tourisme	165 000,00	1 200 000,00	1 365 000,00	1 365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 365 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 058 000,00	0,00	2 058 000,00	520 000,00	170 000,00	368 000,00	1 000 000,00	0,00	2 058 000,00
H6 Inondations	2 838 814,03	0,00	2 838 814,03	430 000,00	1 090 000,00	870 000,00	370 000,00	78 814,03	2 838 814,03
I Réseau routier et mobilité	20 000,00	10 000,00	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
I1 Routes	20 000,00	10 000,00	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Total général	29 522 996,25	4 395 566,00	33 918 562,25	6 229 300,00	10 312 608,00	8 139 378,00	6 136 878,00	3 100 398,25	33 918 562,25

ANNEXE 3 – Décision modificative N°1 (DM1) 2020 – Modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : 120 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 120 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 120 000 €

Segment Code Action	Opération Libellé	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023	
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile				120 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €
G42	Remise à niveau des infrastructures de DFCI	23	120 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				120 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : 20 930 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 18 930 000 €
 Disponible à l'individualisation : 2 000 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 2 000 000 €

Segment Code Action	Opération Libellé	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023	
Total action I14 - Imprévus et divers				2 000 000 €	349 000 €	1 651 000 €	0 €	0 €	0 €
I14	Evènements aléatoires	23	2 000 000 €	349 000 €	1 651 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				2 000 000 €	349 000 €	1 651 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 3 568 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 3 050 000 €
 Disponible à l'individualisation : 518 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 518 000 €

Segment Code Action	Opération Libellé	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023	
Total action K41 - Moyens courants des services				518 000 €	190 000 €	328 000 €	0 €	0 €	0 €
K41	Gestion des véhicules	21	518 000 €	190 000 €	328 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				518 000 €	190 000 €	328 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Votants	Pour	Contre
34	34	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 16 juillet 2020

Dossier n° 10

Objet de l'affaire : Décision modificative n°1 (DM1) – autorisations de programme du budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis favorable de la commission ressources,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter les nouvelles autorisations de programme 2020 avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2) ;
- d'adopter les ajustements des autorisations de programme 2020 avec leurs échéanciers prévisionnels sur le budget principal tel que présenté en annexes (1 à 2) ;
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 3 ;

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

ANNEXE 1 – Décision modificative N°1 (DM1) 2020 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

	AP 2020	DM1 2020	AP 2020 actualisées	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
D Education	11 075 000,00	0,00	11 075 000,00	2 422 700,00	4 704 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 075 000,00
D1 Collèges	11 075 000,00	0,00	11 075 000,00	2 422 700,00	4 704 000,00	3 318 000,00	528 000,00	102 300,00	11 075 000,00
E Culture et patrimoine	520 000,00	0,00	520 000,00	294 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	520 000,00
E1 Développement culturel	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
E2 Sites culturels	500 000,00	0,00	500 000,00	274 000,00	142 000,00	84 000,00	0,00	0,00	500 000,00
F Sport Jeunesse	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
G Environnement et prévention des risques	192 500,00	120 000,00	312 500,00	133 500,00	90 000,00	89 000,00	0,00	0,00	312 500,00
G1 Eau	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
G2 Espaces naturels	149 000,00	0,00	149 000,00	50 000,00	50 000,00	49 000,00	0,00	0,00	149 000,00
G3 Energies renouvelables	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	0,00	120 000,00	120 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	120 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H5 Agriculture et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	18 930 000,00	2 000 000,00	20 930 000,00	6 074 000,00	7 532 186,00	4 205 000,00	3 118 814,00	0,00	20 930 000,00
I1 Routes	18 930 000,00	2 000 000,00	20 930 000,00	6 074 000,00	7 532 186,00	4 205 000,00	3 118 814,00	0,00	20 930 000,00
K Administration générale	3 050 000,00	518 000,00	3 568 000,00	1 943 000,00	950 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 568 000,00
K4 Logistique et patrimoine	3 050 000,00	518 000,00	3 568 000,00	1 943 000,00	950 000,00	675 000,00	0,00	0,00	3 568 000,00
Total général	35 267 500,00	2 638 000,00	37 905 500,00	11 367 200,00	14 418 186,00	8 371 000,00	3 646 814,00	102 300,00	37 905 500,00

ANNEXE 2 – Décision modificative N°1 (DM1) 2020 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2020	DM1	AP 2020 actualisées	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023	Total CP
A Enfance Famille	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
A1 Petite enfance	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
B Action sociale et insertion	802 800,00	16 000,00	818 800,00	105 000,00	171 800,00	227 000,00	315 000,00	0,00	818 800,00
B3 Action sociale	30 000,00	16 000,00	46 000,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
B4 Logement	772 800,00	0,00	772 800,00	59 000,00	171 800,00	227 000,00	315 000,00	0,00	772 800,00
C Autonomie	1 995 000,00	0,00	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
C1 Personnes âgées	1 995 000,00	0,00	1 995 000,00	270 000,00	778 500,00	727 500,00	219 000,00	0,00	1 995 000,00
E Culture et patrimoine	715 000,00	0,00	715 000,00	120 000,00	220 000,00	325 000,00	50 000,00	0,00	715 000,00
E1 Développement culturel	225 000,00	0,00	225 000,00	0,00	50 000,00	175 000,00	0,00	0,00	225 000,00
E2 Sites culturels	490 000,00	0,00	490 000,00	120 000,00	170 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	490 000,00
F Sport Jeunesse	200 000,00	499 845,00	699 845,00	364 922,00	314 923,00	20 000,00	0,00	0,00	699 845,00
F1 Sport et activités de pleine nature	200 000,00	499 845,00	699 845,00	364 922,00	314 923,00	20 000,00	0,00	0,00	699 845,00
G Environnement et prévention des risques	5 910 000,00	-8 000,00	5 902 000,00	592 500,00	1 744 500,00	1 585 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 902 000,00
G1 Eau	5 300 000,00	0,00	5 300 000,00	380 000,00	1 460 000,00	1 480 000,00	1 816 000,00	164 000,00	5 300 000,00
G2 Espaces naturels	550 000,00	-8 000,00	542 000,00	152 500,00	284 500,00	105 000,00	0,00	0,00	542 000,00
G4 Sécurité civile	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	18 370 196,25	3 877 721,00	22 247 917,25	3 996 878,00	6 322 885,00	5 254 878,00	3 736 878,00	2 936 398,25	22 247 917,25
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 808 382,22	10 404,00	2 818 786,22	281 878,00	281 878,00	281 878,00	281 878,00	1 691 274,22	2 818 786,22
H2 Accompagnement des territoires	10 500 000,00	2 667 317,00	13 167 317,00	1 400 000,00	4 781 007,00	3 735 000,00	2 085 000,00	1 166 310,00	13 167 317,00
H4 Tourisme	165 000,00	1 200 000,00	1 365 000,00	1 365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 365 000,00
H5 Agriculture et pêche	2 058 000,00	0,00	2 058 000,00	520 000,00	170 000,00	368 000,00	1 000 000,00	0,00	2 058 000,00
H6 Inondations	2 838 814,03	0,00	2 838 814,03	430 000,00	1 090 000,00	870 000,00	370 000,00	78 814,03	2 838 814,03
I Réseau routier et mobilité	20 000,00	10 000,00	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
I1 Routes	20 000,00	10 000,00	30 000,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Total général	29 522 996,25	4 395 566,00	33 918 562,25	6 229 300,00	10 312 608,00	8 139 378,00	6 136 878,00	3 100 398,25	33 918 562,25

ANNEXE 3 – Décision modificative N°1 (DM1) 2020 – Modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : 120 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 120 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 120 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile				120 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €
G42	Remise à niveau des infrastructures de DFCI	23	120 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				120 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : 20 930 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 18 930 000 €
 Disponible à l'individualisation : 2 000 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 2 000 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action I14 - Imprévus et divers				2 000 000 €	349 000 €	1 651 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
I14	Evènements aléatoires	23	2 000 000 €	349 000 €	1 651 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				2 000 000 €	349 000 €	1 651 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 3 568 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 3 050 000 €
 Disponible à l'individualisation : 518 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 518 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023	> 2023
Total action K41 - Moyens courants des services				518 000 €	190 000 €	328 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K41	Gestion des véhicules	21	518 000 €	190 000 €	328 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				518 000 €	190 000 €	328 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 16 juillet 2020 – Impact budgétaire Covid19 - Décision modificative n°1 (DM1)
2020 : budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du Département,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 (DM1) 2020 concernant le budget principal. Ce projet intervient alors même que notre société vient d'être fortement impactée par la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19 dont les impacts se feront ressentir à plus ou moins longs termes.

Pour mémoire, le vote du budget primitif 2020 était intervenu en avril dernier en pleine crise du Covid19 et avait dans un premier temps répondu à l'urgence des conséquences de celle-ci à savoir principalement le maintien des services en direction des publics les plus vulnérables ou en grande difficulté.

Au cours des derniers mois, la crise sanitaire a eu de forts impacts sur l'économie de notre pays et par ricochet sur l'économie audoise. Elle a eu également des impacts non négligeables sur le volet social. Le Département a donc été amené à prendre un certains nombres de mesures afin d'accompagner les partenaires sur le territoire, donnant tout son sens à la mission de solidarité et de proximité qui est celle de notre collectivité. Ces actions ont des répercussions sur le budget départemental. Certaines d'entre elles ont pu être absorbées avec les crédits existants, d'autres nécessiteront des inscriptions

complémentaires qui vous sont pour partie d'ores et déjà proposées dans le projet de décision modificative n°1.

Cependant, si certains effets de la crise sont immédiats et facilement mesurables, certaines conséquences sont encore difficilement évaluables. Le Gouvernement a revu pour la troisième fois les perspectives de croissance à la baisse pour 2020 (- 11,4 % du PIB) et ce, malgré la mise en place de dispositifs d'urgence pour soutenir l'activité économique et sociale de notre pays. Les perspectives pour 2020, voire au-delà en 2021, laissent entrevoir un certain nombre d'inquiétudes quant à la relance économique. Notre collectivité ne sera pas épargnée.

Je vous propose donc, avant d'aborder le projet de décision modificative n°1 de revenir rapidement sur les principales mesures adoptées par le Département en lien avec le Covid19 qui impacteront le budget et de tenter de dresser les perspectives budgétaires qui s'offrent à nous à l'horizon fin 2020.

I – Impact du Covid19 sur le budget 2020 :

Face à la crise sanitaire et pour soutenir l'économie locale, le Département est intervenu en direction de ses différents partenaires (établissements et services médicaux sociaux (ESMS), entreprises, associations...). Il a également du renforcer les moyens et les ressources internes pour assurer les missions qui étaient les siennes.

1) Le soutien aux établissements et services médicaux sociaux (ESMS) :

- Maintien du niveau d'activité :
Devant les difficultés rencontrées par les établissements et services médico-sociaux face à la baisse d'activité constatée sur la période de crise sanitaire, le Département a maintenu le niveau de son financement sur la base de l'activité du mois de janvier 2020. Le cout estimé de cette mesure s'élève à 3,9 M€ jusqu'à fin juillet financés sur les crédits déjà votés lors du budget primitif.
- Dotation en masques :
Le Département a également doté les personnels de nos partenaires des foyers d'hébergement de l'Aide Sociale à l'Enfance et des établissements d'accueil des personnes âgées et personnes handicapées en masques de protection.

2) Le dispositif de soutien au monde économique :

- Fonds de soutien exceptionnel pour les associations :
Dès le mois d'avril, le Département a mis en place un fonds exceptionnel d'aide aux associations destiné à compenser l'annulation d'évènements et des frais engagés à cette occasion ainsi que des pertes de recettes. Ce fonds, prévu dès le vote du budget primitif, s'élève à 1 M€.
- Aide au secteur du tourisme :
Pour le tourisme particulièrement touché, le Département en partenariat avec la Région Occitanie viendra accompagner la relance du secteur ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité, au travers du fonds l'Occal. Ces dépenses sont ajustées dans le présent rapport à hauteur de 1,2 M€. La fermeture des sites pôle du programme Pays Cathare a également mis en difficulté financière ces structures, ainsi le Département propose une aide d'appui au fonctionnement à hauteur de 0,25 M€.
- Indemnisation des services de transports des élèves en situation de handicap :

Dans le cadre des marchés publics, l'annulation des bons de commande suite à la fermeture des établissements scolaires a donné lieu à une indemnisation des entreprises de transports à hauteur de 90 000 €, dépenses qui ont, pour l'heure, pu être absorbées par les crédits déjà votés sur le secteur des transports.

3) Le renfort des moyens et ressources de la collectivité :

- Dotation en équipement de protection :
Dans le cadre de la crise sanitaire, le Département a réalisé des dépenses de fonctionnement inédites en dotation de masques et gel hydroalcoolique, estimées à ce jour à près de 0,9 M€, pour les Structures Accueil Enfance (SAE), le personnel départemental et les collèges. Il a également participé au financement des masques pour la population audoise. Si une partie des crédits a pu être absorbée par la baisse d'autres postes, des crédits supplémentaires seront sollicités dans le cadre de la DM1.
- Mise à disposition de personnel dans les collèges :
Afin d'assurer la réouverture des collèges courant mai, le Département a eu recours à des entreprises d'insertion pour mettre à disposition du personnel dans les collèges. Le coût de 45 000 € est inscrit dans le projet de DM1.
- Entretien ménager renforcé :
L'entretien ménager a dû également être renforcé dans tous les bâtiments recevant du public pour répondre aux exigences des normes sanitaires, 0,105 M€ sont à ce jour proposés en inscription pour faire face à ces dépenses.
- Communication externe développée :
Pendant la période de confinement, le Département a régulièrement informé la population ainsi que les publics dont il a la charge sur les gestes barrières et sur la mobilisation de la collectivité durant cette période, le montant de ces dépenses proposés en DM1, s'élève à 0,09 M€.
- Prime exceptionnelle RH :
La collectivité a souhaité octroyer une prime à certains agents départementaux particulièrement mobilisés pendant la période Covid (personnel des SAE, agent d'entretien ménager, assistants familiaux...) ainsi qu'un abondement de l'indemnité d'entretien pour les assistants familiaux (l'indemnité d'entretien est une somme versée mensuellement à chaque assistant familial pour assurer les dépenses liées à la prise en charge des enfants confiés). La dépense estimée à 0,43 M€ est absorbée par les crédits déjà votés.

II - Les perspectives budgétaires 2020 : un effet ciseau important :

Nous l'avons évoqué, la crise sanitaire a engendré un certain nombre de dépenses supplémentaires. Pour autant, la situation économique actuelle laisse présager une augmentation à court terme des dépenses notamment sociales et en parallèle, les ressources étroitement liées à l'activité économique devraient fortement chuter. Face à cette situation, les Départements ont sollicité le soutien de l'Etat mais les mesures prises demeurent insuffisantes et nécessitent encore pour certaines des discussions.

1) Des inquiétudes sur le niveau des dépenses de la collectivité :

- Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA :
Si l'Etat a mis en place des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et des salariés sans précédent comme les prêts garantis aux entreprises et la prise en charge du chômage partiel pour un total de 31 milliards d'euros, certaines entreprises n'embaucheront pas comme initialement prévu et d'autres encore laissent entendre qu'elles auront recours aux licenciements. Dans certains cas le dispositif du chômage s'activera et pour d'autres, le Département viendra en aide au titre du RSA. Dans ce contexte, il est à craindre malheureusement une hausse des demandeurs au titre du RSA.
Au 30 avril 2020, on enregistrait 16 500 foyers bénéficiaires du RSA dans l'Aude, soit 504 foyers supplémentaires par rapport à 2019. Une partie des ajustements est pris en compte dès à présent pour un montant de 2 M€, mais il est difficile aujourd'hui de disposer d'une prévision assurée et des modifications dans les prochaines décisions modificatives seront certainement encore à prévoir.
- Augmentation des aides d'urgence :
Par ricochet, une hausse de la précarité est attendue à hauteur de 25 % et ce d'autant que la trêve hivernale ayant été repoussée au 10 juillet, cela a eu pour effet de décaler les demandes de secours et le nombre et le montant des impayés risquent d'augmenter. Il est donc nécessaire d'envisager des compléments de crédits concernant les secours d'urgence et les aides aux logements pour près de 0,6 M€.

2) Des incertitudes sur l'ampleur de la baisse des ressources de la collectivité :

- Chute des DMTO en 2020 :
L'arrêt du marché immobilier pendant la période du Covid19 et la lente reprise attendue dans les prochains mois se répercute sur les droits d'enregistrement perçus par les départements, les DMTO. Déjà un certain nombre d'entre eux constatent une baisse pouvant aller au-delà de 25 %. Dans l'Aude, la baisse est moins prononcée mais le décalage des encaissements pourraient préfigurer une baisse plus importante. Une diminution de 25 % représenterait 15,5 M€. On peut également craindre un impact sur les produits des services même si les sommes ne sont pas aussi représentatives.
- Impact sur la CVAE en 2021
D'autres baisses de recettes ne se répercuteront qu'en 2021 comme pour la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) compte tenu des modalités de reversement qui reposent sur l'année N-1.

Toutefois, à l'heure actuelle, il est difficile de mesurer avec précision l'impact réel de la baisse des recettes. La reprise de l'activité économique jusqu'à la fin de l'année pourrait atténuer la baisse pressentie. Il est donc proposé de faire un bilan lors de la prochaine session en octobre et d'ajuster les prévisions budgétaires, le cas échéant.

3) Dispositif d'intervention de l'Etat en faveur des collectivités :

- La création d'un compte dédié Covid19 :

Le Gouvernement a proposé la création d'un dispositif permettant d'identifier et d'étaler les charges liées à la lutte contre le Covid19.

Les dépenses exceptionnelles non exhaustives liées au Covid19 pourraient être recensées en fin d'exercice au travers d'un compte dédié à l'étalement de charges, en vue d'en lisser les conséquences sur plusieurs exercices. Cela permettrait le recours à l'emprunt pour la partie des charges de fonctionnement étalées, ce qui en règle générale n'est possible que pour les dépenses d'investissement. Pour le mettre en œuvre, une délibération serait nécessaire. Toutefois, le périmètre retenu des dépenses fait encore l'objet de discussions avec le Gouvernement et à l'heure où ce rapport est rédigé la circulaire identifiant le périmètre n'est toujours pas publiée.

Au vu des premiers éléments chiffrés des dépenses Covid19 en fonctionnement, le montant à étaler pourrait être de 10,2 M€, soit 3,4 M€ par an sur 3 ans. Ce mécanisme permettrait, en partie, d'alléger la contrainte pesant sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

- Les avances individuelles remboursables de DMTO :

Dans le cadre de la loi de finances rectificative, le Gouvernement a prévu de compenser le recul des DMTO au niveau des départements par la création de 2,7 Mds d'avances remboursables. Ce dispositif d'avances, encore en débat, pourrait correspondre aux pertes de recettes de DMTO observées par les départements du fait de la crise sanitaire par rapport à la moyenne des DMTO perçus entre 2017 et 2019. Pour rappel, la recette des DMTO représente au plan national 17,6 % des recettes réelles de fonctionnement des départements, pour l'Aude elle correspond à 12,3 % et sa croissance moyenne par an depuis 2014 est de 11 % au plan national, soit 10,5 % pour l'Aude. Sur la base des textes actuellement en discussion, la perte compensée pour le Département pourrait être de 10,4 M€, soit 5,2 M€ à rembourser sur 2 ans. Des amendements ont été déposés afin de remplacer la moyenne retenue par le montant constaté en 2019, pour allonger le délai de remboursement et permettre une compensation aux départements de la part de perte qui serait supérieure à 25 %.

- Financement partagé de la prime exceptionnelle pour les personnels des ESMS :

Le Gouvernement a annoncé le déblocage d'une aide de 475 M€ pour le versement d'une prime exceptionnelle aux personnels médico-sociaux des EHPAD et des établissements et services accompagnant les personnes adultes et enfants en situation de handicap financés par l'assurance maladie.

Pour les agents des autres structures (handicap, enfance), le Gouvernement a renvoyé cette possibilité vers les départements déjà largement impactés par la crise sanitaire. Des discussions sont toujours en cours avec le Gouvernement sur ce sujet. Toutefois, dans l'incertitude des textes nationaux, je vous propose que notre collectivité inscrive dès cette séance des crédits en réserve afin de rendre possible l'octroi d'une prime pour ces personnels. Une enveloppe de 850 K€ pourrait être réservée à cet effet.

En résumé, si un certain nombre de dépenses liées au Covid sont présentées dans le projet de décision modificative n°1, l'évolution, notamment des charges sociales en lien avec le RSA au cours des prochains mois, pourrait nous amener également à revoir nos inscriptions budgétaires.

Ce qui est certain c'est qu'un effet ciseau important est à prévoir pour l'exercice 2020. Il est à craindre une évolution des dépenses de fonctionnement avec en parallèle une forte diminution des recettes. Le niveau de l'épargne devrait, par conséquent, baisser comparé à l'exercice 2019 voire fortement chuter. Si aucune aide de l'Etat sous forme de compensation n'intervient auprès des collectivités d'ici la fin de l'année, il est probable que nous devrions rapidement interroger notre capacité financière pour les mois à venir à absorber cette baisse et réfléchir au financement de l'investissement dans une période où le soutien du Département est plus que nécessaire pour l'économie locale déjà mise à mal par la crise sanitaire.

Je vous propose à présent d'aborder, dans le détail, le projet de décision modificative n°1.

III – Projet de décision modificative n°1 :

Le projet de décision modificative vient ajuster le budget du Département afin d'intégrer une partie des couts liés à la crise du Covid19. Je vous rappelle que les résultats 2019 ont été repris dès le vote du budget primitif, au cours de la séance du 14 avril dernier.

Il concerne l'inscription de crédits nouveaux et des ajustements de chapitre à chapitre. Il s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de **365 615 €** comme indiqué dans le tableau ci-après :

	Recettes	Dépenses
Virement en investissement		-167 541,07 €
Crédits affectés	-38 307,00 €	4 731 000,00 €
Crédits non affectés		-4 601 765,93 €
Opérations d'ordre		
Fonctionnement	-38 307,00 €	-38 307,00 €
Crédits affectés	571 463,07 €	403 922,00 €
Virement du fonctionnement	-167 541,07 €	
Opérations d'ordre		
Investissement	403 922,00 €	403 922,00 €
Total DM1	365 615,00 €	365 615,00 €

Je vous propose d'examiner pour chaque section, les modifications de crédits de paiement en recettes et en dépenses.

1. La section de fonctionnement :

1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement font l'objet d'un ajustement à la baisse de **38 307 €** pour s'établir à un total de **567 736 801,41 €**.

Dans le détail,

- **Fiscalité : - 109 085 €**

Suite aux notifications de l'état fiscal 1253 et du dispositif de compensation péréquée, il convient d'ajuster à la hausse la **taxe foncière sur les propriétés bâties** (+ 43 132 €), la **CVAE** (+ 63 906 €) et de diminuer les **Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties** (- 216 123 €).

- **Fiscalité indirecte : 120 000 €**

Il est proposé d'augmenter la **taxe additionnelle de séjour** de 120 000 € suite à un décalage d'encaissements de recettes de 2019 sur l'exercice 2020 faisant augmenter artificiellement la taxe additionnelle de séjour 2020. En effet, la crise du Covid19 a stoppé l'activité d'hébergement touristique durant trois mois gelant ainsi les encaissements pour l'exercice 2020 sur la période.

Par ailleurs, le projet de loi de finances rectificatif n°3 du 10 juin dernier, en son article 17, donne la faculté aux communes et EPCI d'exonérer totalement, pour ceux ayant instauré une taxe de séjour, les redevables de cette taxe pour 2020, par délibération adoptée au plus tard le 31 juillet 2020. Lorsqu'elle est décidée, l'exonération s'applique également, le cas échéant aux taxes additionnelles des départements. Cette mesure est destinée à soutenir la relance de l'économie touristique. Elle devrait essentiellement impacter les recettes 2021 compte tenu des modalités de recouvrement de cette taxe.

- **Dotations et participations : - 49 222 €**

Le montant de la **dotations globale de fonctionnement** est augmenté de **104 235 €** pour la part de la dotation forfaitaire suite à réception du montant notifié pour 2020.

En parallèle, il est nécessaire d'ajuster à la baisse les allocations compensatrices de fiscalité à hauteur de 153 457 € suite à la notification des services fiscaux.

	BP 2020	DM1 2020	BUDGET 2020
Fiscalité	161 199 689,00	-109 085,00	161 090 604,00
Contributions directes	139 197 026,00	107 038,00	139 304 064,00
Taxe foncière bâti	124 085 875,00	43 132,00	124 129 007,00
CVAE	12 901 036,00	63 906,00	12 964 942,00
IFER	2 210 115,00	0,00	2 210 115,00
Transfert frais de gestion TFB	10 802 771,00	-216 123,00	10 586 648,00
FNGIR	10 216 896,00	0,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	982 996,00	0,00	982 996,00
Fiscalité indirecte	205 943 248,00	120 000,00	206 063 248,00
DMTO	63 904 623,00	0,00	63 904 623,00
Fonds de péréquation DMTO	17 934 048,00	0,00	17 934 048,00
Fonds de solidarité	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement	3 200 000,00	0,00	3 200 000,00
Taxe électricité	4 680 858,00	0,00	4 680 858,00
TSCA	61 377 226,00	0,00	61 377 226,00
Transferts de compétences	28 892 719,00	0,00	28 892 719,00
Réforme fiscale	32 484 507,00	0,00	32 484 507,00
TICPE RSA	54 766 493,00	0,00	54 766 493,00
Taxe additionnelle de séjour	80 000,00	120 000,00	200 000,00
Dotations Etat & participations	104 974 430,00	-49 222,00	104 925 208,00
DGF DGD	70 480 429,00	104 235,00	70 584 664,00
FCTVA	564 116,00	0,00	564 116,00
PCH, MDPH, LASV	5 596 910,00	0,00	5 596 910,00
FMDI	4 810 000,00	0,00	4 810 000,00
FAPI	578 141,00	0,00	578 141,00
Fonds de lutte contre la pauvreté	624 523,00	0,00	624 523,00
DCRTP	11 620 815,00	0,00	11 620 815,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 479 867,00	-153 457,00	4 326 410,00
Fonds de stabilisation	2 110 000,00	0,00	2 110 000,00
Autres participations	4 109 629,00	0,00	4 109 629,00
APA	19 372 907,00	0,00	19 372 907,00
Produit de gestion	11 393 736,00	0,00	11 393 736,00
dont recouvrements sociaux	10 854 936,00	0,00	10 854 936,00
Divers fonctionnement	5 533 370,18	0,00	5 533 370,18
Total recettes réelles (hors résultat)	508 417 380,18	-38 307,00	508 379 073,18
Résultat reporté	54 217 204,23	0,00	54 217 204,23
Opérations d'ordre	5 140 524,00	0,00	5 140 524,00
Total recettes fonctionnement	567 775 108,41	-38 307,00	567 736 801,41

1.2. Les dépenses

Lors du vote du budget primitif 2020, il a été convenu qu'une somme de 1 M€ serait prélevée sur les crédits non affectés pour venir en aide au monde associatif dans le but de compenser les pertes d'exploitation des structures en lien avec la crise sanitaire. Les tableaux ci-dessous prennent en compte ce virement au travers de la colonne BP 2020 Corrigé.

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la baisse de **38 307 €** pour s'établir à **567 736 801,41 €**.

	BP 2020	BP 2020 Corrigé	DM1 2020	BUDGET 2020
Dépenses réelles *	475 140 294,19	476 140 294,19	4 731 000,00	480 871 294,19
Crédits non affectés	31 679 819,54	30 679 819,54	-4 601 765,93	26 078 053,61
Total dépenses réelles	506 820 113,73	506 820 113,73	129 234,07	506 949 347,80
Opérations d'ordre	60 954 994,68	60 954 994,68	-167 541,07	60 787 453,61
Total dépenses de fonctionnement	567 775 108,41	567 775 108,41	-38 307,00	567 736 801,41

* hors crédits non affectés

Les inscriptions nouvelles en matière de dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits non affectés) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	BP 2020	BP 2020 Corrigé	DM1 2020	BUDGET 2020
A Enfance Famille	44 508 958,48	44 508 958,48	365 000,00	44 873 958,48
B Action sociale et insertion	115 796 615,51	115 796 615,51	2 590 000,00	118 386 615,51
C Autonomie	120 808 106,00	120 808 106,00	590 000,00	121 398 106,00
D Education	7 224 846,00	7 224 846,00	69 000,00	7 293 846,00
E Culture et patrimoine	3 139 767,50	3 139 767,50	252 400,00	3 392 167,50
F Sport Jeunesse	2 557 084,00	2 557 084,00	0,00	2 557 084,00
G Environnement et prévention des risques	20 220 943,00	20 220 943,00	0,00	20 220 943,00
H Aménagement et attractivité du territoire	6 134 585,69	7 134 585,69	0,00	7 134 585,69
I Réseau routier et mobilité	10 917 508,00	10 917 508,00	0,00	10 917 508,00
K Administration générale	140 934 215,21	140 934 215,21	765 000,00	141 699 215,21
L Pilotage et coordination	2 897 664,80	2 897 664,80	99 600,00	2 997 264,80
Total dépenses réelles de fonctionnement*	475 140 294,19	476 140 294,19	4 731 000,00	480 871 294,19

hors crédits non affectés

Globalement, les crédits demandés sont en hausse de **4 731 000 €**, soit par mission :

- **Enfance famille : + 365 000 €** concernent le programme de l'Aide sociale à l'enfance :
 - **105 000 €** viennent augmenter la dotation globale de fonctionnement pour la Structure Accueil Enfance qui s'établit donc à 4,76 M€. En effet, depuis le début de la crise sanitaire, l'entretien ménager des SAE ainsi que des villas en location a dû être renforcé.
 - **260 000 €** sont rajoutés au titre des primes pour les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux à compétence exclusive du Département dans le domaine de l'enfance en lien avec le Covid19.

- **Action sociale et insertion : + 2 590 000 €**
 - **2 000 000 €** complètent les crédits relatifs aux allocations RSA. Ces propositions correspondent à une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires et devront être réajustées en fonction de l'évolution du marché du travail suite à la crise sanitaire et à la réforme de l'indemnisation du chômage applicable à compter de septembre 2020 ;
 - **300 000 €** sont demandés pour le Fonds d'Action Sociale Territoriale (FAST) afin de répondre aux besoins de première nécessité et faire face à une progression du nombre de demandes d'aides financières (secours d'urgence) estimée à 25 % du fait de la pandémie ;
 - **290 000 €** concernent les subventions attribuées au titre du Fonds Unique Logement (FUL) pour l'accès et le maintien dans le logement. Au regard de la crise sanitaire, il convient d'anticiper l'évolution à la hausse du nombre de demandes d'aides aux flux (énergie, eau) estimée à 25 %.

- **Autonomie : + 590 000 €** suite à l'épidémie liée au Covid19. Ces crédits sont destinés à rendre possible le versement de primes pour les personnels, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des établissements sociaux et médico-sociaux à compétence exclusive du Département dans le domaine du handicap sans qu'il soit possible à ce jour de déterminer la répartition envisagée. Il est proposé ainsi de donner délégation à la commission permanente pour arrêter le dispositif d'aide envisagé.

- **Education : + 69 000 €** pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid19 soit :
 - **45 000 €** correspondent au versement de prestations à des associations d'insertion suite à la mise à disposition de personnel complémentaire dans les collèges afin de permettre une reprise d'activité garantissant l'application des mesures sanitaires pour l'accueil des personnels et des élèves ;
 - **24 000 €** sont transférés de la section d'investissement pour financer les dépenses d'équipement de protection des agents EMAT (Equipe mobile d'agents techniques).

- **Culture et patrimoine : + 252 400 €** sont sollicités dans le cadre du programme Pays Cathare afin de compléter les subventions d'appui au fonctionnement des sites pôles mis en situation financière difficile face à l'épidémie du Covid19 qui a entraîné la fermeture des sites.

- **Administration générale : + 765 000 €** sont demandés afin de mettre en place les mesures d'hygiène exigées par la crise sanitaire. Ces crédits concernent trois types de dépenses :
 - **355 000 €** correspondent à une partie de l'acquisition de masques pour les agents départementaux et les personnels de nos partenaires (notamment les foyers d'hébergement de l'Aide Sociale à l'Enfance, et les établissements d'accueil des personnes âgées et personnes handicapées) afin de leur permettre de reprendre leur activité professionnelle en toute sécurité. En effet, les dépenses relatives aux masques, gel hydroalcoolique, spray désinfectant etc... s'élèvent à ce jour à plus de 400 000 €.

Elles ont été financées partiellement par les économies réalisées sur le carburant et les frais de déplacements durant le confinement.

- **350 000 €** concernent la participation du Département à la commande de masques de la Région à destination de la population audoise ;
- **60 000 €** au titre des subventions aux communes et structures intercommunales afin de permettre l'achat de masques pour la population des communes de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois et des communes audoises de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée ;

Au sein de cette même mission 100 € basculent du programme Budget et finances vers le programme Logistique et patrimoine pour le financement des frais bancaires dans le cadre de l'utilisation du service de paiement en ligne PayFIP.

- **Pilotage et coordination : + 99 600 €** complètent les crédits consacrés à la communication externe. En effet, compte-tenu de la crise sanitaire, des actions ont été menées, par voie de presse et sur les réseaux sociaux, afin d'informer les habitants tout au long de la période de confinement et de déconfinement (vidéos pédagogiques, signalétique, magazine spécial Covid19...).

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'ajustement à la baisse du **virement** issu de la section de fonctionnement de **167 541,07 €**.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de diminuer les crédits non affectés de **4 601 765,93 €**.

2. La section d'investissement :

2.1. Les recettes

Les recettes d'investissement sont ajustées à hauteur de **427 922 €** et s'établissent à **166 394 794,41 €**.

Les subventions font l'objet d'un ajustement à hauteur de 571 463,07 €. Dans le détail :

Les recettes de la **mission Education** sont augmentées de **128 885,44 €** et correspondent aux soldes des subventions de l'Etat au titre du programme de préfiguration du plan numérique (2016 – 2017) au sein des collèges.

Sur la **mission Réseau routier et mobilité**, l'inscription de **442 577,63 €** de recettes supplémentaires découle, d'une part, des soldes de la Région à hauteur de **330 000 €** pour les travaux de la RD 610 à Trèbes et de la création du barreau de raccordement à Bram, et d'autre part, du solde de l'aide de l'Etat pour la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV2) pour un montant de **112 577,63 €** qui correspond à la pose de panneaux solaire au sol sur l'aire de covoiturage de Narbonne et à l'achat de 3 véhicules électriques et 5 vélos à assistance électrique.

Les inscriptions d'ordre diminuent de **167 541,07 €**, ce qui correspond à une baisse du **virement** depuis la section de fonctionnement pour équilibrer la section.

	BP 2020	DM1 2020	BUDGET 2020
Dotations	13 890 004,00	0,00	13 890 004,00
DGE	0,00	0,00	0,00
DSID	3 151 600,00	0,00	3 151 600,00
DDEC	2 238 404,00	0,00	2 238 404,00
FCTVA	8 500 000,00	0,00	8 500 000,00
Subventions et autres	10 416 170,00	571 463,07	10 987 633,07
Emprunts	36 825 000,00	0,00	36 825 000,00
Recettes réelles *	61 131 174,00	571 463,07	61 702 637,07
Excédent capitalisé	30 670 703,73	0,00	30 670 703,73
RAT	12 234 000,00	0,00	12 234 000,00
Refinancement	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles	104 035 877,73	571 463,07	104 607 340,80
Opérations d'ordre	61 954 994,68	-167 541,07	61 787 453,61
Total recettes investissement	165 990 872,41	403 922,00	166 394 794,41

2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement font l'objet d'un ajustement global à la hausse de **403 922 €** et s'établissent à **166 394 794,41 €**.

	BP 2020	DM1 2020	BUDGET 2020
Equipements départementaux	59 896 595,76	-1 038 000,00	58 858 595,76
Subventions	33 891 548,92	1 441 922,00	35 333 470,92
Crédits non affectés	0,00	0,00	0,00
Total équipements	93 788 144,68	403 922,00	94 192 066,68
Mouvements financiers (hors RAT)	20 420 000,00	0,00	20 420 000,00
Dépenses réelles investissement	114 208 144,68	403 922,00	114 612 066,68
RAT	12 234 000,00	0,00	12 234 000,00
Solde d'exécution 2019	33 408 203,73	0,00	33 408 203,73
Total dépenses réelles	159 850 348,41	403 922,00	160 254 270,41
Opérations d'ordre	6 140 524,00	0,00	6 140 524,00
Total dépenses d'investissement	165 990 872,41	403 922,00	166 394 794,41

Les dépenses réelles d'investissement (crédits non affectés) sont présentées par programme en distinguant les dépenses d'équipement direct, des subventions. Par ailleurs, un rapport spécifique fait état des ajustements des autorisations de programme 2020.

❖ Les dépenses d'équipement direct :

Les dépenses d'équipement direct sont ajustées à la baisse pour **1 038 000 €** et s'établissent à **58 858 595,76 €**.

	BP 2020	DM1 2020	BUDGET 2020
D Education	10 792 022,80	-234 000,00	10 558 022,80
D1 Collèges	10 792 022,80	-234 000,00	10 558 022,80
E Culture et patrimoine	1 148 750,00	0,00	1 148 750,00
E1 Développement culturel	318 650,00	0,00	318 650,00
E2 Sites culturels	683 000,00	0,00	683 000,00
E3 Archives	147 100,00	0,00	147 100,00
F Sport Jeunesse	5 683 000,00	-984 000,00	4 699 000,00
F1 Sports et activités de pleine nature	5 683 000,00	-984 000,00	4 699 000,00
G Environnement et prévention des risques	528 430,18	-10 000,00	518 430,18
G1 Eau	23 340,18	0,00	23 340,18
G2 Espaces naturels	475 090,00	-50 000,00	425 090,00
G3 Energies renouvelables	30 000,00	0,00	30 000,00
G4 Sécurité civile	0,00	40 000,00	40 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	300 000,00	0,00	300 000,00
H5 Agriculture et pêche	300 000,00	0,00	300 000,00
I Réseau routier et mobilité	35 420 000,00	0,00	35 420 000,00
I1 Routes	35 420 000,00	0,00	35 420 000,00
K Administration générale	5 937 994,81	190 000,00	6 127 994,81
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 020 182,81	0,00	2 020 182,81
K4 Logistique et patrimoine	3 917 812,00	190 000,00	4 107 812,00
L Pilotage et coordination	86 397,97	0,00	86 397,97
L2 Communication externe	86 397,97	0,00	86 397,97
Total équipement direct	59 896 595,76	-1 038 000,00	58 858 595,76

- **Education : - 234 000 €**

En raison de la pandémie liée au Covid19, certains travaux dans les collèges ont dû être décalés ce qui entraîne la baisse des crédits de paiement 2020 à hauteur de 234 000 € dont 24 000 € sont transférés vers la section de fonctionnement.

- **Sport Jeunesse : - 984 000 €**

La baisse de 984 000 € s'explique par :

- Un report de crédits de paiements de 2020 sur l'exercice 2021, à hauteur de 1 M€ concernant l'opération Véloroute le long du canal du midi du fait du décalage des travaux pour partie générés par la crise sanitaire.
- De plus, il est nécessaire d'inscrire 16 000 € de crédits de paiement destinés aux opérations d'entretien des sentiers notamment en lien avec les dégâts consécutifs aux épisodes pluvieux de fin 2019 et début 2020.

- **Environnement et préventions des risques : - 10 000 €**

Dans le cadre de la remise à niveau des infrastructures de DFCEI, 40 000 € ont été inscrits en BP 2020 sur une ligne de subvention, la maîtrise d'ouvrage des opérations devant initialement être assurée par les EPCI. Cependant, pour les premières opérations la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département, le temps de finaliser la transition souhaitée. Il est proposé d'inscrire 40 000 € en maîtrise d'ouvrage et de supprimer les crédits de paiement prévus en subvention pour le même montant.

Compte-tenu de l'épisode de Covid19, les travaux de rénovation des bâtiments de la propriété départementale ENS de Bordegrande ne pourront être réalisés sur l'exercice 2020. Les crédits correspondants, soit 50 000 €, sont reportés sur les prochains exercices.

- **Administration générale : 190 000 €**

Des crédits de paiement d'un montant de 190 000 € viennent s'ajouter à ceux initialement prévus (610 000 €) pour le développement des mobilités durables afin d'acquérir des véhicules électriques pour les collèges et le pool de véhicules départemental. Cette disposition vise à accentuer l'engagement de notre collectivité dans le domaine de la transition écologique. Elle participe ainsi du soutien de notre collectivité, en termes de commande publique, à la filière automobile engagée dans les dispositifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- ❖ **Les subventions :**

Le montant des subventions d'investissement est augmenté de **1 441 922 €**. Au total, les crédits s'élèvent donc à **35 333 470,92 €**.

Le tableau, ci-après, fait état des inscriptions sur l'ensemble des subventions :

	BP 2020	DM1 2020	BUDGET 2020
A Enfance Famille	1 229 633,01	0,00	1 229 633,01
A1 Petite enfance	22 497,00	0,00	22 497,00
A2 Aide sociale à l'enfance	1 207 136,01	0,00	1 207 136,01
B Action sociale et insertion	1 261 550,00	0,00	1 261 550,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	30 000,00
B3 Action sociale	30 000,00	16 000,00	46 000,00
B4 Logement	1 201 550,00	-16 000,00	1 086 520,00
C Autonomie	1 174 475,70	0,00	1 174 475,70
C1 Personnes âgées	1 044 400,70	0,00	1 044 400,70
C2 Personnes handicapées	130 075,00	0,00	130 075,00
E Culture et patrimoine	1 170 000,00	0,00	1 170 000,00
E2 Sites culturels	1 170 000,00	0,00	1 170 000,00
F Sport Jeunesse	839 890,00	249 922,00	1 089 812,00
F1 Sports et activités de pleine nature	839 890,00	249 922,00	1 089 812,00
G Environnement et prévention des risques	7 729 906,73	-8 000,00	7 721 906,73
G1 Eau	6 494 508,04	0,00	6 494 508,04
G2 Espaces naturels	461 524,09	32 000,00	493 524,09
G4 Sécurité civile	773 874,60	-40 000,00	733 874,60
H Aménagement et attractivité du territoire	18 119 773,48	1 200 000,00	19 319 773,48
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 402 879,65	0,00	4 402 879,65
H2 Accompagnement des territoires	5 759 988,00	0,00	5 759 988,00
H4 Tourisme	695 000,00	1 200 000,00	1 895 000,00
H5 Agriculture et pêche	3 781 398,83	0,00	3 781 398,83
H6 Inondations	3 480 507,00	0,00	3 480 507,00
I Réseau routier et mobilité	1 616 320,00	0,00	1 616 320,00
I1 Routes	1 616 320,00	0,00	1 616 320,00
K Administration générale	0,00	0,00	0,00
K1 Ressources humaines	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	0,00	0,00	0,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	750 000,00	0,00	750 000,00
L3 Budget participatif	750 000,00	0,00	750 000,00
Total subventions d'investissement	33 891 548,92	1 441 922,00	35 333 470,92

- **Sport jeunesse : 249 922 €**

Une nouvelle inscription de crédits de paiement de 249 922 € permettra de soutenir la Fédération française de rugby à XIII pour la construction d'un centre national d'entraînement sur la commune d'Alzonne. Une autorisation de programme de près de 500 K€ est inscrite par ailleurs pour ce projet bénéfique pour l'Aude.

- **Action sociale et insertion**

Un virement de crédits de paiement d'un montant de 16 000 € depuis la mission logement vers la mission action sociale vient financer l'achat d'un véhicule et des travaux sur les bâtiments de deux associations intervenant dans le domaine de l'insertion sociale.

- **Environnement et prévention des risques : - 8 000 €**

Une inscription supplémentaire de 32 000 € est nécessaire suite à la décision de basculer du fonctionnement vers l'investissement une part de la subvention versée en 2020 au Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc Roussillon au titre de la Convention de Coopération et d'Objectifs.

Comme évoqué ci-dessus, 40 000 € sont transférés au sein de la maîtrise d'ouvrage concernant les infrastructures DFCl.

- **Aménagement et attractivité du territoire : 1 200 000 €**

Suite à la crise sanitaire, le Département s'inscrit au titre du soutien au secteur du tourisme avec la Région au travers du fond L'Occal. L'inscription de crédits de paiement à hauteur de 1 200 000 € est nécessaire pour financer l'autorisation de programme votée par ailleurs.

Les virements entre chapitres qui s'effectuent au sein d'une même mission sont détaillés dans la maquette budgétaire.

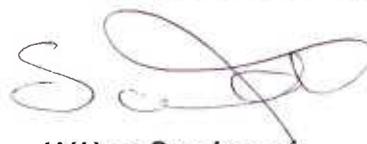
LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- délibérer sur l'adoption du projet de décision modificative n°1 (DM1) 2020 d'un montant de 365 615 €,

et me faire connaître votre décision.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Annexe du projet de décision modificative n°1 (DM1) 2020 - Section de fonctionnement

	BP 2020	BP 2020 Corrigé	DM1 2020	BUDGET 2020
A Enfance Famille	44 508 958,48	44 508 958,48	365 000,00	44 873 958,48
A1 Petite enfance	933 080,00	933 080,00		933 080,00
A2 Aide sociale à l'enfance	43 575 878,48	43 575 878,48	365 000,00	43 940 878,48
B Action sociale Insertion	115 796 615,51	115 796 615,51	2 590 000,00	118 386 615,51
B1 Allocations RMI/RSA	99 899 805,51	99 899 805,51	2 000 000,00	101 899 805,51
B2 Insertion professionnelle	8 218 850,00	8 218 850,00		8 218 850,00
B3 Action sociale	4 168 760,00	4 168 760,00	300 000,00	4 468 760,00
B4 Logement	3 509 200,00	3 509 200,00	290 000,00	3 799 200,00
C Autonomie	120 808 106,00	120 808 106,00	590 000,00	121 398 106,00
C1 Personnes âgées	60 988 293,00	60 988 293,00	390 000,00	61 378 293,00
C2 Personnes handicapées	59 819 813,00	59 819 813,00	200 000,00	60 019 813,00
D Education	7 224 846,00	7 224 846,00	69 000,00	7 293 846,00
D1 Collèges	6 859 946,00	6 859 946,00	69 000,00	6 928 946,00
D2 Actions éducatives	364 900,00	364 900,00		364 900,00
E Culture et patrimoine	3 139 767,50	3 139 767,50	252 400,00	3 392 167,50
E1 Développement culturel	2 199 967,50	2 199 967,50		2 199 967,50
E2 Sites culturels	792 300,00	792 300,00	252 400,00	1 044 700,00
E3 Archives	147 500,00	147 500,00		147 500,00
F Sport Jeunesse	2 557 084,00	2 557 084,00	0,00	2 557 084,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 672 750,00	1 672 750,00		1 672 750,00
F2 Jeunesse	884 334,00	884 334,00		884 334,00
G Environnement et prévention des risques	20 220 943,00	20 220 943,00	0,00	20 220 943,00
G1 Eau	1 233 231,00	1 233 231,00		1 233 231,00
G2 Espaces naturels	2 694 601,00	2 694 601,00		2 694 601,00
G3 Energies renouvelables	209 990,00	209 990,00		209 990,00
G4 Sécurité civile	16 083 121,00	16 083 121,00		16 083 121,00
H Aménagement et attractivité du territoire	6 134 585,69	7 134 585,69	0,00	7 134 585,69
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	283 550,00	283 550,00		283 550,00
H2 Accompagnement des territoires	417 733,00	417 733,00		417 733,00
H3 Coopération décentralisée	313 500,00	313 500,00		313 500,00
H4 Tourisme	2 664 171,00	2 664 171,00		2 664 171,00
H5 Agriculture et pêche	2 425 631,69	2 425 631,69		2 425 631,69
H6 Inondations	30 000,00	30 000,00		30 000,00
H7 Pandémie	0,00	1 000 000,00		1 000 000,00
I Réseau routier et mobilité	10 917 508,00	10 917 508,00	0,00	10 917 508,00
I1 Routes	9 131 325,00	9 131 325,00		9 131 325,00
I2 Transports	1 786 183,00	1 786 183,00		1 786 183,00
K Administration générale	140 934 215,21	140 934 215,21	765 000,00	141 699 215,21
K1 Ressources humaines	115 341 326,00	115 341 326,00		115 341 326,00
K2 Budget et finances	14 715 467,84	14 715 467,84	59 900,00	14 775 367,84
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 814 675,00	3 814 675,00		3 814 675,00
K4 Logistique et patrimoine	7 062 746,37	7 062 746,37	705 100,00	7 767 846,37
L Pilotage et coordination	2 897 664,80	2 897 664,80	99 600,00	2 997 264,80
L1 Pilotage stratégique	1 915 664,80	1 915 664,80		1 915 664,80
L2 Communication externe	982 000,00	982 000,00	99 600,00	1 081 600,00
Total dépenses réelles de fonctionnement *	475 140 294,19	476 140 294,19	4 731 000,00	480 871 294,19

*Hors crédits non affectés

Annexe du projet de décision modificative n°1 (DM1) 2020 - Section d'investissement

	BP 2020	DM1 2020	BUDGET 2020
A Enfance Famille	1 229 633,01	0,00	1 229 633,01
A1 Petite enfance	22 497,00	0,00	22 497,00
A2 Aide sociale à l'enfance	1 207 136,01	0,00	1 207 136,01
B Action sociale et insertion	1 511 550,00	0,00	1 511 550,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	30 000,00
B3 Action sociale	30 000,00	-16 000,00	14 000,00
B4 Logement	1 451 550,00	16 000,00	1 467 550,00
C Autonomie	1 174 475,70	0,00	1 174 475,70
C1 Personnes âgées	1 044 400,70	0,00	1 044 400,70
C2 Personnes handicapées	130 075,00	0,00	130 075,00
D Education	10 792 022,80	-234 000,00	10 558 022,80
D1 Collèges	10 792 022,80	-234 000,00	10 558 022,80
E Culture et patrimoine	2 318 750,00	0,00	2 318 750,00
E1 Développement culturel	318 650,00	0,00	318 650,00
E2 Sites culturels	1 853 000,00	0,00	1 853 000,00
E3 Archives	147 100,00	0,00	147 100,00
F Sport Jeunesse	6 522 890,00	-734 078,00	5 788 812,00
F1 Sports et activités de pleine nature	6 522 890,00	-734 078,00	5 788 812,00
G Environnement et prévention des risques	8 258 336,91	-18 000,00	8 240 336,91
G1 Eau	6 517 848,22	0,00	6 517 848,22
G2 Espaces naturels	936 614,09	-18 000,00	918 614,09
G3 Energies renouvelables	30 000,00		30 000,00
G4 Sécurité civile	773 874,60	0,00	773 874,60
H Aménagement et attractivité du territoire	18 419 773,48	1 200 000,00	19 619 773,48
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 402 879,65	0,00	4 402 879,65
H2 Accompagnement des territoires	5 759 988,00	0,00	5 759 988,00
H4 Tourisme	695 000,00	1 200 000,00	1 895 000,00
H5 Agriculture et pêche	4 081 398,83	0,00	4 081 398,83
H6 Inondations	3 480 507,00	0,00	3 480 507,00
I Réseau routier et mobilité	37 036 320,00	0,00	37 036 320,00
I1 Routes	37 036 320,00	0,00	37 036 320,00
K Administration générale	26 107 994,81	190 000,00	26 297 994,81
K1 Ressources humaines	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	20 170 000,00	0,00	20 170 000,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 020 182,81	0,00	2 020 182,81
K4 Logistique et patrimoine	3 917 812,00	190 000,00	4 107 812,00
L Pilotage et coordination	836 397,97	0,00	836 397,97
L2 Communication externe	86 397,97	0,00	86 397,97
L3 Budget participatif	750 000,00	0,00	750 000,00
Total dépenses réelles d'investissement *	114 208 144,68	403 922,00	114 612 066,68

* Hors RAT, Résultat



Session

Date : 16 juillet 2020

Rapport n°: 11

Titre du rapport : Impact Covid19 – DM1 2020 budget principal

Amendement proposé par : Mme Sandragne, Présidente du Conseil départemental

Proposition d'amendement

dispositif « Un été / 100 spectacles dans l'Aude », mis en œuvre en partenariat avec l'association Arts Vivants 11.

Rédaction du texte de l'amendement :

Mesdames, Messieurs,

Afin de soutenir le monde du spectacle fortement impacté par la crise sanitaire du COVID-19, le Département a décidé de créer, en collaboration avec l'association Arts Vivants 11, agence départementale du spectacle, un dispositif ponctuel visant à promouvoir et diffuser le spectacle vivant pendant la période estivale en direction des communes audoises de moins de 3 000 habitants. Le Département assure l'essentiel du financement et une part de la communication de l'opération, l'association Arts Vivants 11 procure pour sa part son expertise technique en termes d'ingénierie et de conseil auprès de communes et des acteurs culturels.

Le dispositif se décline en trois phases :

- Un appel à projet est proposé par Arts Vivants 11 aux artistes, groupes et compagnies audoises, afin de constituer un catalogue de spectacles adapté aux contraintes et moyens des communes de moins de 3 000 habitants. Ce catalogue leur est envoyé par les services départementaux afin de présenter l'opération, d'éveiller leur intérêt et de guider leur sélection.
- Les communes intéressées, avec l'appui technique et administratif d'Arts Vivants 11, se mettent en relation avec l'acteur culturel de leur choix, contractualisent avec lui et organisent l'évènement culturel sur leur territoire, du 20 juillet au 30 septembre 2020.
- Les communes ayant organisé un évènement dans ce cadre sollicitent l'aide financière du Département par le biais d'une subvention de fonctionnement.

Les demandes de subvention reçues jusqu'au 30 novembre 2020 feront l'objet d'un conventionnement et seront examinées par la Commission Permanente. Seules seront éligibles les communes ayant participé à l'opération. L'assiette de la demande portera sur :

- le montant total du contrat de cession ou du GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) signé avec les artistes/compagnies, assorti d'un taux de participation du Département de 75%.
- le forfait technique (d'un montant forfaitaire de 150€) ainsi que l'atelier opérationnel (d'un montant forfaitaire de 250€) pourront être pris en charge dans leur globalité s'ils font l'objet d'une facture par l'artiste et/ou la compagnie.

Les frais de transport, hébergement ou de repas ne seront pas éligibles au dispositif, ainsi que les indemnités forfaitaires en fonction des besoins matériels, la gestion et le paiement des droits d'auteurs, et la communication locale du dispositif, qui restent intégralement à la charge des communes bénéficiaires.

Une enveloppe maximum de 120 000 € sera consacrée au financement des communes participantes et les fonds seront mobilisés sur la fraction de budget de chapitre 65 gérée par le service Culture. Un soutien de 17 700 € sera proposé par ailleurs en commission permanente auprès de l'association Arts Vivants 11 pour l'animation du dispositif.



Signature

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 16 juillet 2020

Dossier n° 11

Objet de l'affaire : Impact budgétaire Covid19 - Décision modificative n°1 (DM1) 2020 : budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du Département,

CONSIDERANT que notre société vient d'être fortement impactée par la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19 dont les impacts budgétaires sont, pour partie, identifiables dès à présent mais dont les effets seront à plus ou moins longs termes,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

CONSIDERANT que le monde du spectacle a été lourdement touché par la crise sanitaire du Covid19,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Vu l'amendement proposé par la Présidente du Conseil départemental lors de l'examen de ce rapport par la commission ressources du 9 juillet 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'approuver** le soutien au monde du spectacle en partenariat avec l'Association Arts Vivants 11 dans le cadre du dispositif ponctuel « un été / 100 spectacles dans l'Aude »,
- **d'adopter** les modalités d'intervention du Département au titre de ce dispositif ponctuel telles que présentées en annexe 1,
- **de donner** délégation à la commission permanente pour l'octroi des demandes de subvention des communes ayant organisé un évènement dans le cadre de ce dispositif selon les modalités définies en annexe 1.
- **d'adopter** la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice 2020 pour le budget principal d'un montant de 365 615 €.

La Présidente du Conseil départemental,

A blue ink signature of Hélène Sandragé, consisting of a stylized 'H' and 'S' followed by a long horizontal stroke.

Hélène Sandragé

ANNEXE 1

Session

Date : 16 juillet 2020

Rapport n° : 11

Titre du rapport : Impact Covid19 – DM1 2020 - budget principal

Dispositif « Un été / 100 spectacles dans l'Aude », mis en œuvre en partenariat avec l'association Arts Vivants 11

MODALITES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

Afin de soutenir le monde du spectacle fortement impacté par la crise sanitaire du COVID19, le Département a décidé de créer, en collaboration avec l'association Arts Vivants 11, agence départementale du spectacle, un dispositif ponctuel visant à promouvoir et diffuser le spectacle vivant pendant la période estivale en direction des communes audoises de moins de 3 000 habitants. Le Département assure l'essentiel du financement et une part de la communication de l'opération, l'association Arts Vivants 11 procure pour sa part son expertise technique en termes d'ingénierie et de conseil auprès de communes et des acteurs culturels.

1) Le dispositif se décline en trois phases :

- Un appel à projet est proposé par Arts Vivants 11 aux artistes, groupes et compagnies audoises, afin de constituer un catalogue de spectacles adapté aux contraintes et moyens des communes de moins de 3 000 habitants. Ce catalogue leur est envoyé par les services départementaux afin de présenter l'opération, d'éveiller leur intérêt et de guider leur sélection.
- Les communes intéressées, avec l'appui technique et administratif d'Arts Vivants 11, se mettent en relation avec l'acteur culturel de leur choix, contractualisent avec lui et organisent l'évènement culturel sur leur territoire, du 20 juillet au 30 septembre 2020.
- Les communes ayant organisé un évènement dans ce cadre sollicitent l'aide financière du Département par le biais d'une subvention de fonctionnement.

2) Modalités d'intervention du Département :

Les demandes de subvention reçues jusqu'au 30 novembre 2020 feront l'objet d'un conventionnement et seront examinées par la Commission Permanente.

Seules seront éligibles les communes ayant participé à l'opération.

L'assiette de la demande portera sur :

- le montant total du contrat de cession ou du GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) signé avec les artistes/compagnies, assorti d'un taux de participation du Département de 75 %.
- le forfait technique (d'un montant forfaitaire de 150 €) ainsi que l'atelier opérationnel (d'un montant forfaitaire de 250 €) pourront être pris en charge dans leur globalité s'ils font l'objet d'une facture par l'artiste et/ou la compagnie.

Les frais de transport, hébergement ou de repas ne seront pas éligibles au dispositif, ainsi que les indemnités forfaitaires en fonction des besoins matériels, la gestion et le paiement des droits d'auteurs, et la communication locale du dispositif, qui restent intégralement à la charge des communes bénéficiaires.

Les fonds seront mobilisés sur la fraction de budget de chapitre 65 compte 65734 gérée par le service Culture.

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 16 juillet 2020 - Décision modificative n°1 (DM1) 2020 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

Considérant qu'il convient d'ajuster les inscriptions de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental par virements entre chapitres,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 (DM1) 2020 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Aucune inscription de crédits nouveaux n'est sollicitée. Il s'agit de virement de dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » à destination du chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour alimenter le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » pour un montant de 3 000 € au sein du programme H5 Agriculture et Pêche.

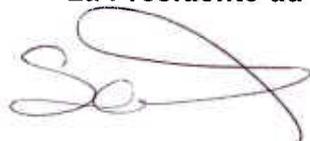
Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°1 (DM1) 2020 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2020 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

La Présidente du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Sandragne', written in a cursive style.

Hélène Sandragne

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 16 juillet 2020

Dossier n° 12

Objet de l'affaire : Décision modificative n°1 (DM1) 2020 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les inscriptions de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental par virements entre chapitres,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2020 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 16 juillet 2020 - Décision modificative n° 1 (DM1) 2020 : budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe de la Structure Accueil Enfance,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions en recettes et en dépenses en cours d'exercice sur le budget de la Structure Accueil Enfance,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°1 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2020.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 2020 concernant la Structure Accueil Enfance (SAE).

1. Synthèse :

Ce projet s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de 105 000 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	105 000,00	105 000,00
Reprise du résultat R002	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	105 000,00	105 000,00
Crédits nouveaux	0,00	0,00
Reprise du résultat D001	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	0,00	0,00
TOTAL DM 1 2020	105 000,00	105 000,00

1.1 Section d'exploitation :

- Les recettes d'exploitation 2020 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2020	DM1 2020	BUDGET 2020
Enfance Famille	5 257 358,48	105 000,00	5 362 358,48
Aide sociale à l'enfance	5 257 358,48	105 000,00	5 362 358,48
Administration générale	458 976,52	0,00	458 976,52
Ressources humaines	36 001,00	0,00	36 001,00
Budget et finances	3 000,00	0,00	3 000,00
Reprise du résultat R002	419 975,52	0,00	419 975,52
EXPLOITATION REEL	5 716 335,00	105 000,00	5 821 335,00
Opérations d'ordre	8 644,00	0,00	8 644,00
TOTAL RECETTE D' EXPLOITATION	5 724 979,00	105 000,00	5 829 979,00

Il est proposé que la dotation globale annuelle du département soit augmentée de 105 000 € en lien avec la crise sanitaire. Le montant total pour 2020 s'élèvera donc à 4 761 358,48 €. La tarification 2020 reste inchangée et est rappelée ci-après.

- Les dépenses d'exploitation 2020 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2020	DM1 2020	BUDGET 2020
Enfance Famille	871 839,00	0,00	871 839,00
Aide sociale à l'enfance	871 839,00	0,00	871 839,00
Administration générale	4 758 300,00	105 000,00	4 863 300,00
Ressources humaines	4 423 500,00	0,00	4 423 500,00
Budget et finances	4 100,00	0,00	4 100,00
Systèmes informat & télécom	11 300,00	0,00	11 300,00
Logistique et patrimoine	319 400,00	105 000,00	424 400,00
EXPLOITATION REEL	5 630 139,00	105 000,00	5 735 139,00
Opérations d'ordre	94 840,00	0,00	94 840,00
Amortissements	94 840,00	0,00	94 840,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	5 724 979,00	105 000,00	5 829 979,00

Depuis le début de la crise sanitaire du COVID 19, les frais d'entretien ménager des SAE ainsi que des villas en location ont été augmentés et l'entretien a été étendu aux samedis, dimanches et jours fériés. Ainsi, il est proposé d'inscrire 105 000 € de crédits supplémentaires.

1.2 Section d'investissement :

Aucune demande de crédits nouveaux n'est sollicitée.

2. La tarification 2020 :

Le tarif fixé lors du budget primitif reste inchangé et s'établit à 198,60 €.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants de la décision modificative n°1 2020 du budget annexe de la structure accueil enfance :

- le niveau des crédits de paiement,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 4 761 358,48 € qui sera versée par douzième.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 16 juillet 2020

Dossier n° 13

Objet de l'affaire : Décision modificative n° 1 (DM1) 2020 – Budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 14 avril 2020 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe de la structure accueil enfance,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré

DECIDE,

- d'adopter la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la structure accueil enfance s'élevant à la somme de 105 000 €,
- d'adopter la dotation globale annuelle d'un montant de 4 761 358,48 € qui sera versée par douzième,

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne